

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROME U ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,

Le DIX-HUIT FEVRIER à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROME U ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : Vendredi 12 février 2021.

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme OMAHSAN Faëza

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Ayant pris part aux délibérations : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. BOSSELUT Rodople - M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain – Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine –M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LARROZE Rachel – M. LATUTE Jean-Michel - M. PONSA Serge

ABSENTE :

Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme LE TOAN BARES PhongLan de Mme LARROZE Rachel

Mme PIERA Martine de M. LATUTE Jean-Michel

DEL-2021-015- PARTICIPATION DES JEUNES DE L'ACCUEIL ADOLESCENTS ET PIJ DE FONT-ROME U AU CONCOURS DE PROJETS « IMAGINE LES PO » INITIÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire RAPPELLE que le projet « TIERS LIEU PUMPTRACK DE FONT-ROME U » a été retenu comme étant l'un des Lauréats du concours de projets « IMAGINE LES PO » que proposait le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Il RAPPELLE le contenu du projet :

Il s'agit d'un dispositif innovant qui permet aux jeunes des Pyrénées-Orientales de proposer des idées de projets à mettre en œuvre sur le territoire départemental.

L'objectif étant de favoriser l'implication des jeunes dans la décision politique locale en valorisant leur expertise, leur créativité et leurs besoins.

A qui s'adresse le concours de projets :

Les jeunes ayant entre 16 et 25 ans constitués en réseau information jeunesse (PIJ) et domiciliés sur le territoire départemental des Pyrénées-Orientales.

A travers ce Concours de Projets, le Département souhaite s'engager dans un véritable partenariat avec les jeunes sur l'ensemble du territoire départemental. Les projets retenus bénéficient d'une aide départementale qui sera attribuée sur des dépenses d'investissement uniquement.

Le Département s'attachera à promouvoir et à développer la notoriété des projets retenus dans le cadre de ce concours de projets. Il s'agit de favoriser la visibilité de ces projets à travers différents temps ou supports de communication.

Il EXPOSE que le Conseil Départemental s'engage à prendre en charge le subventionnement de **50%** du montant HT du projet porté par la Commune dans la limite de 100 000 euros.

En conséquence, il y a lieu que la Municipalité de Font-Romeu s'engage à prendre en charge les **50 %** en reste à charge pour la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- S'ENGAGE à prendre en charge les **50%** restants pour la réalisation du projet, considérant les **50%** pris en charge par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales,
- DIT que les crédits budgétaires seront à inscrire sur 2021.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 19 février 2021

Le Maire,
Alain LUNEAU

